



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreingsatfesti; Zulassungsbeseheingung; Registracijnastumstus; Abla kirklopofias; Registracion certificate; Carta de circulacion; Registracijas aplieciba; Registracijos liudijimas; Fogalmi engedély; Certificat ta Registrazzjoni; Kenkenbewijs; Dovid Registracyni; Certificado de matricula; Osvedčenie o evidenci; Prameino dovojenje; Rekvistirobitodisus; Registreringsbeviset; Перстпайповоуеи тазон на аэромошина; Certificat de immatriculare.

2014AF46864

Communauté européenne

088K7006 A17/03/2016 DC-963-HP	088K7006 S18/04/2016 DC-963-HP	088K7007 A18/09/2016 DC-963-HP	088K7007 S15/10/2016 DC-963-HP
088K7008 A06/08/2014 DC-963-HP	088K7007 A25/02/2015 DC-963-HP	088K7007 S05/04/2015 DC-963-HP	088K7008 A05/09/2015 DC-963-HP

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date

Domicile

Nom

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de demande de nouveau certificat.
Inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat.
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrire vos coordonnées et votre signature en cas de cession à un tiers

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document; du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.2) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, et de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.3) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule le cas de multi propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)

- (I.1) Genre national
- (I.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO₂ (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE; mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO₂ ou montant de l'écotaxe en Euro
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.5) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques





PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE LOURD

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : **K005149989**

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE

NATURE DU CONTRÔLE : **VTP**
 DATE DU CONTRÔLE : **15/09/2016**
 N° DU PROCÈS VERBAL : **16074059**

INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :
 N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION :
 DATE :

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : **S088K044**
 RAISON SOCIALE : **AUTO BILAN FRANCE**
 ADRESSE : **Zone industrielle n° 2**
6, rue Henri Lardet
88195 GOLBEY

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : **FERNANDES ORLANDO**
 N° D'AGRÈMENT : **088K7007**
 SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DC-963-HP (F)	21/01/2014	14/02/2002
Genre	Marque	Type
TCP	KAROSA	C510715A
N° de série	Energie	
TMKC510712M004861	GO	
Kilométrage au compteur	Carrosserie	
348733	CAR	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU VÉHICULE

ETAT DE CHARGE : **A vide** CATEGORIE : **TCP**
 VÉHICULE ASSOCIÉ :

PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

NOM : **GIE CONNEX LCB**
 ADRESSE : **RUE DE L ARSENAL**
88026 EPINAL

RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE

RÉSULTAT : **S - Véhicule soumis à contre-visite sans interdiction de circuler**

DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE : **15/10/2016**

numéro de la vignette pare-brise en cas
 de visite technique favorable : **[REDACTED]**

XXXXXXXXXX

XX XXXX

N° d'agrément: XXXXXXXX
 N° de série: XXXXXXXXXXXXXXXX
 N° d'imprimé : **K005149989**

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES RELEVÉS LORS DU CONTRÔLE

Document présenté : Certificat d'immatriculation

- 1.1.4.4.1. RALENTISSEUR : Essai non réalisable en raison de la conception du ralenti.
- 1.2.1.4.3. RESERVOIR DE FREIN : Défaut d'épreuve Tous
- 4.2.4.1.2. FEU ROUGE ARRIERE : Détérioration Gauche
- 5.1.1.1.3. ESSIEU : Corrosion superficielle Essieu 2
- 5.1.3.2.1. MOYEU : **Jeu notable Essieu 2 Gauche**
- 6.1.4.1.4. TREILLIS : Corrosion superficielle Gauche
- 6.2.1.1.6. CARROSSERIE : Corrosion superficielle AV AR Droit Gauche Inférieur
- 6.2.18.1.3. PARE-CHOCS : Détérioration AR Droit
- 8.1.1.1.2. MOTEUR : Fuite

MESURES

Efficacité du frein de service et du frein de secours :

Service : E1: 57% E2: 50%
 global : 52%

Secours : indépendance des circuits

Déséquilibre du frein de service et du frein de secours :

Service : E1: 15% E2: 1%
 Secours : indépendance des circuits

Efficacité du frein de stationnement : 26%

Rabattement des feux de croisement : G: -2,3% D: -2,0% h: < 0,8 m

Essais d'opacité des fumées :

C1: <0,50 m-1 C2: <0,50 m-1

KAROSA

Description du véhicule C51071

30 MARS 2001

0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : **KAROSA**
Dobrovského 74/II
CZ-566 01 Vysoké Myto
République Tchèque
Représentant accrédité : **IRISBUS France**
Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944
69200 VENISSIEUX
- 0.2 Marque : **KAROSA**
- 0.3 Genre : TCP
- 0.4 Type : **C51071** - Versions : 5A - **5C**.
5A : véhicule équipé de ceintures de sécurité.
5C : véhicule non aménagé.
- 0.5 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indices de charge égal ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	6500	12000
Indice*	149 / / 146

* Indices de vitesse $\geq K$ (110 km/h)

- 1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses assemblées par soudure.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 18000
- 2.2 Poids total roulant autorisé : néant
- 2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 6500
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12000
- 2.5 Voie avant : 1,953
- 2.6 Voie arrière : 1,800
- 2.7 Empattements : 6,270

VÉHICULES CARROSSÉS EN SÉRIE

- 2.8 Poids à vide maximale du véhicule aménagé en série (version 5A) en ordre de marche
- 2.8.0 Total : 11500
- 2.8.1 Sur essieu 1 : 3750
- 2.8.2 Sur essieu 2 : 7750
- 2.8 Poids à vide minimale du véhicule en ordre de marche
- 2.8.0 Total : 11000
- 2.8.1 Sur essieu 1 : 3580
- 2.8.2 Sur essieu 2 : 7420
- 2.9 Porte-à-faux AV : 2,355
- 2.10 Porte-à-faux AR : 3,365
- 2.11 Longueur hors-tout : 11,990
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,500

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : F2BE1682G
- 3.1.1 Marque : IVECO
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimenté par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
- 3.2.2 Cycle : Diesel.
- 3.2.3 Nombre de temps : 4
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
- 3.4 Dimensions :
- 3.4.1 Alésage (mm) : 115
- 3.4.2 Course (mm) : 125
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 7790
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : $16 \pm 0,8 / 1$
- 3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 22
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2050
- 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 125
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1080
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2250 ± 50
- 3.11 Carburant utilisé : G.O.
- 3.12 Réservoir de carburant : 1 de 320 litres, en arrière de l'essieu 1
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
- 3.14 Type de filtre à air : sec.
- 3.15 Allumage : par compression.

- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
- 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.20 Niveau sonore au point fixe :
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 92
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1540
- 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : en arrière de l'essieu 2, côté gauche, sortie horizontale.
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque située à l'arrière de la plaque constructeur dans la soute à bagages avant droite.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
- boîte I mécanique à 5 rapports + 1 M. AR (PRAGA 5PS 120)
- boîte II mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S 1600)
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3185).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec pont 1 / 3,42) :

Avec boîte I PRAGA 5PS 120 :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ^{ère}	1 / 5,467	1 / 3,42	1	1 / 18,697	10,22
2 ^{ème}	1 / 2,935	ou		1 / 10,038	19,04
3 ^{ème}	1 / 1,955	1 / 3,73		1 / 6,686	28,58
4 ^{ème}	1 / 1,375			1 / 4,703	40,63
5 ^{ème}	1 / 1,000			1 / 3,420	55,88
AR	1 / 4,920			1 / 16,826	11,36

Avec boîte II ZF 6S 1600 :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ^{ère}	1 / 7,72	1 / 3,42	1	1 / 26,402	7,24
2 ^{ème}	1 / 4,42	ou		1 / 15,116	12,64
3 ^{ème}	1 / 2,66	1 / 3,73		1 / 9,097	21,01
4 ^{ème}	1 / 1,79			1 / 6,122	31,22
5 ^{ème}	1 / 1,28			1 / 4,378	43,65
6 ^{ème}	1 / 1,00			1 / 3,420	55,88
AR	1 / 7,1			1 / 24,282	7,87

- 4.5 Vitesse maximale : environ 128,5 km / h au régime de régulation à vide.
- 4.5.1 Limitation de vitesse : par dispositif électronique ; 100 km / h dans tous les cas.
- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
- 4.7 Compteur kilométrique : oui.
- 4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : 2 coussins pneumatiques à double effet, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement.
- 5.2 Arrière : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont.

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 23

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
- 7.1.1 Les caractéristiques techniques du freinage de ce véhicule, prises en conjonction avec sa puissance massique, lui permettent de bénéficier de la mention :
« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h »
- 7.2 Répartiteur de freinage : NON.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.
Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).
Dispositif antipatinage (ASR) : oui.
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits AV et AR.
- 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique à ressorts.
- 7.6 Assistance des freins : sans objet.

- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
 - air comprimé : 120 Litres. Réservoir commun haute pression : 40 l, circuit avant : 20 l, circuit arrière : 20 l, circuit de stationnement : 20 l, Servitudes : 20 l.
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants rouges sur planche de bord. 1 par circuit.
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par chute de pression.
- 7.8 Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service :
 - 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
 - 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
- 7.8.2 Frein de secours : à tambours.
- 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
- 7.9 Ralentisseur : en série : électromagnétique sur transmission et frein par compression.

Nota : Chacun des ralentisseurs satisfait, en ce qui les concerne, à l'essai de type II bis.

8 CARROSSERIE (ne concerne que les véhicules carrossés et aménagés en série ainsi que les véhicules carrossés en série et non aménagés ; pour ces derniers, seuls les points pertinents de ce chapitre sont à prendre en considération).

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.
 - version 5A : véhicule équipé de ceintures de sécurité.
 - version 5C : véhicule non aménagé.

- 8.1.1 Nature :
- 8.1.2 Aménagements particuliers
 - 8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A - 5C	Médiane	Sans	3	3 en avant de l'essieu 2	5,15

- 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
 - 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
 - 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, avec deux détecteurs d'incendie.
 - 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : deux trappes d'évacuation des passagers dans le toit.
- 8.3 Nombre de places :
- 8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES			
Version	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur	
		Maxi	Mini
5 A	Médiane	60	58

- 8.3.2 Places debout : ce véhicule peut recevoir un maximum de 29 places debout. Les strapontins sont interdits.
- 8.3.3 Places enfants : application des "trois pour deux" pour le transport d'enfants :

Version 5A :	OUI
Version 5C :	À VÉRIFIER APRÈS AMÉNAGEMENT

- 8.4 Sièges :
 - 8.4.1 Nombre total :
 - siège conducteur : 1
 - sièges passagers : 57 à 59.
 - 8.4.2 Équipements particuliers :
 - Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
 - Sièges des passagers en version 5A : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points.
 - Siège de convoyeur : non.
 - Sièges décalables : non.
 - Sièges basculables : non.
 - Sièges à dossier inclinable : non.

- 8.5 Portes :
- 8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
À l'avant		Médiane		À l'arrière		
Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
/	1	/	1	/	/	/

- 8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé.
- 8.5.3.1 Porte de service : 2 à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
- 8.5.3.2 Porte de dégagement : néant.
- 8.5.3.3 Porte de secours : néant.
- 8.5.3.4 Autre porte : néant.
- 8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes (battantes - louvoyantes)	Nature de la commande (manuelle - électropneumatique)
Service ou Secours	Louvoyantes	Électropneumatique

Les portes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.

L'ouverture des portes répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

- 8.6.1 Emplacement :

Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	Trappe d'évacuation des passagers
Côté gauche		Côté droit			
Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6	2	6	2	1	2

- 8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule et trappes par éjection.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
 - 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 - 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
 - 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement.
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.
- 9.3 Feux de position :
 - 9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
 - 9.3.2 latéraux : 4 sur chaque face.
 - 9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière).
- 9.5 Feux de changement de direction :
 - 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
 - 9.5.2 Arrière : 2 indépendants.
 - 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux de freinage : 2 indépendants.
- 9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 - 9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
 - 9.8.2 Latéraux : 4 indépendants sur chaque face.
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.
- 9.11 Feux de brouillard :
 - 9.11.1 Arrière : 2 indépendants.
 - 9.11.2 Avant : 2 indépendants, en option.
- 9.12 Feux d'encombrement :
 - 9.12.1 Avant : 2.
 - 9.12.2 Arrière : 2.
- 9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :
 - 9.14.1 Feux de changement de direction : 2 (groupés avec les feux d'encombrement arrière)
 - 9.14.2 Ou : feux de détresse : 2 (groupés avec les feux d'encombrement arrière)
 - 9.14.3 Feux de freinage : 2

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 - 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.
 - 10.1.2 Lave-glace : oui.
 - 10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs
 - Rétroviseurs de surveillance : 3 intérieurs
 - 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
 - 10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
 - 10.1.6 Extincteur : oui.
- 10.2 Marques d'identité :
 - 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : située dans la soute à bagages avant droite.
 - 10.2.2 Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre, sur traverse avant.
 - 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

T	M	K	C	5	1	0	7	1	*	**	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur								(*) Code année de fabrication	(**) Usine de fabrication	Indicateur				

- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

T	M	K	C	5	1	0	7	1	M	0	0	3	8	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- 10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute à proximité de la cloche d'embrayage.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sans objet.
- 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
- 11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.
- 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 - 11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
 - 11.4.2 - à la tête de commande : néant.
- 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 240 - essieu 2 : 155.
- 11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : 80 - essieu 2 : 45.
- 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange	Circuit 1
Bleu	Circuit 2
Vert	Circuit frein de parc
Marron	Servitudes.
- 11.8 Observations :
 - dessiccateur en série (avec réservoir d'une capacité de 4,5 litres).

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant dûment accrédité que le véhicule numéro TMKC510711M003816, présenté comme prototype des véhicules de marque KAROSA, type C51071, livrés :
- aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- non aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R104 et R.105.

Nota 1 : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : 60 (véhicule à nombre de places variable).

Fait à LYON, le 30 mars 2001
L'Attaché à la division des Contrôles Techniques
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 10259
Fait à LYON, le 30 mars 2001
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (VÉHICULE AMÉNAGÉ EN SÉRIE)

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : KAROSA

3. Type : C51071 Version : 5A

4. Numéro d'identification (1) :

Version 5A TMKC510712M004861

5. Carrosserie : AUTOCAR

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 21 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) à porter sur la carte grise : 60

(Véhicule à nombre de places variable).

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 1 et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le : 25/01/02

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) À compléter.

8.1 Nombre de places de l'aménagement livré : 60 (1)
9. Dimensions :
Largeur (m) : 2,500
Longueur (m) : 11,990
Surface (m²) : 29,97
10. Poids total autorisé en charge (kg) : 18000
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré (1) : 11100
12. Poids total roulant autorisé : Néant
13. Charge utile du véhicule livré (1) : 6900
14. Niveau sonore de référence (dBA) : 92
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1540

IRIS-BUS FRANCE

S.A. au capital de 614 622 600 FRF
Siège Social : PORTE E - Rue des Combats
du 24 Août 1944 - 69200 VENISSIEUX

Directeur : J.L. PRAT
RCS Lyon 419 683 918

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule aménagé ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION DE DEDOUANEMENT

« Nous soussignés, IRIS.BUS FRANCE - Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944 69200 VENISSIEUX attestons que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro figurent au certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français »

Fait à Vénissieux, le 25/01/02

(cachet de la firme et signature d'une personne habilitée)

Dispense de visa accordée par décision n° Dt n° OI/ECO/835 du directeur régional des douanes et droits indirects de LYON en date du 26.09.01

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (VÉHICULE NON AMÉNAGÉ)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : **KAROSA**

3. Type : **C51071** Version : **5C**

4. Numéro d'identification (1) :

T	M	K	C	5	1	0	7	1		M	0	0							
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

5. Carrosserie : **AUTOCAR NON AMÉNAGÉ**

6. Source d'énergie : **E.O.**

7. Puissance administrative : **21 CV**

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : **sans objet**

9. Dimensions :

Largeur (m) : 2,500
Longueur (m) : 11,990
Surface (m²) : 29,97

10. Poids total autorisé en charge (kg) : 18000

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré : sans objet

12. Poids total roulant autorisé : Néant

13. Charge utile du véhicule livré :

14. Niveau sonore de référence (dBA) : 92

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1540

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus (voir **NOTA 2** et **RAPPEL**).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé. Attention à la conformité du point 2.8 (limites minimales relatives aux poids à vide).

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 10259 du 30 mars 2001)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort des usines équipées :

- | | |
|--|---|
| a) D'un ralentisseur électrique marque "TELEMA", type "F 2400", (sans incidence sur poids)
(Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage) | Oui |
| b) D'un ralentisseur par compression (sans incidence sur poids)
(Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage) | Oui |
| c) D'un limiteur de vitesse intégré au calculateur moteur
(Voir point 4.5.1 de la notice descriptive - Transmission du Mouvement) | 100 km/h |
| d) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)
(Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage) | Oui |
| e) D'un dispositif antipatinage (ASR)
(Voir point 7.2.1. de la notice descriptive - Freinage) | Oui |
| f) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)
(Voir point 8.5.4 de la notice descriptive - Carrosserie) | Oui |
| g) Le véhicule est équipé de ceintures de sécurité | * Oui (Version 5A) Sans objet (Version 5C) |
| h) De sièges permettant l'application de la règle des « trois pour deux » (cas de transport d'enfants) | * Oui (Version 5A) Sans objet (Version 5C) |

NOTA : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage), aux dispositions de la directive 88/77 * 99/96A (EURO 3) et aux dispositions du règlement 13R09 (complément 4) relatif au freinage.

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

Fait à LYON, le : 25/01/02

IRISBUS FRANCE
S.A. au capital de 614 822 500 FRF
Siège Social : PORTE E - Rue des Combats
du 24 Août 1944 - 69200 VENISSIEUX
Siret : 419 683 610 0027
N° de TVA : FR 69 683 610 0027